

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015

Nombre de membre présents : 19 sur 23

Nombre de procurations : 3

Unanimité des votes : 22

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu ordinaire de séance aux fins de débattre des questions suivantes :

### 1 – COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Barbara BODART délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Laurent DENIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

La section de fonctionnement présente un excédent d'exercice de 191 979,86 € et la section d'investissement un déficit d'exercice de 76 329,42 €.

Compte tenu des excédents reportés de 589 086,77 € en fonctionnement et de 578 352,01 € en investissement, l'excédent global est de 1 283 089,22 €.

Après avoir financé les 158 556,90 € de Restes à Réaliser en dépenses, le Budget Primitif représente une enveloppe financière de 1 124 532,32 €.

Compte tenu de l'excédent total de financement de 343 465,69 €, l'excédent de fonctionnement de 781 066,63 € est affecté comme suit : 109 868,88 € au compte 1068 en recette d'investissement et 671 197,75 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° Ont signé au registre des délibérations : Guy ANNE, Francis BLOT, Barbara BODART, David COCQUEMPOT, Marjory DELAVAL, Sandrine DEMAUDE, Béatrice DEWEILDE, Régis DOURLENS, Anne GOMBERT, Hugues LAVOGIEZ, Sandrine LORIO, Nathalie MAEGHT, Amélie MAHIEU, Valérie PETIT, Damien PICQUENDAR, Antoine TUSO, Monique VALENTIN et Didier VANDAELE.

### Commentaires :

**M PICQUENDAR** remarque que les dépenses de fonctionnement ont augmenté globalement de 19,87 %, alors que les recettes n'ont progressé que de 2.79%. Il remarque que, par exemple, les dépenses liées aux cérémonies et fêtes ont augmenté de près de 40 %. De plus, le prochain budget prévoit encore une augmentation de 10000€ pour ce poste

**M le MAIRE** explique que cette augmentation est liée à l'augmentation de nombre de cérémonies, à la mise en place des réunions de quartier, à la participation de la commune aux pots des AG des associations ainsi qu'à l'achat des bouteilles de mousseux pour les vœux. En effet, pour 2013, une facturation tardive a entraîné un paiement en 2014 et l'achat anticipé de celles des vœux 2015 a donné lieu à une facturation en décembre 2014.

**Mme MAEGHT** ajoute que sous l'ancienne mandature, il y avait peu de cérémonies. Elle rappelle que l'ensemble des cérémonies qui ont eu lieu en 2014 ont fait l'objet d'un accord du conseil municipal et que la participation des habitants à ces manifestations démontre qu'il y avait une attente.

**M PICQUENDAR** répond que c'est une bonne chose si la commune en a les moyens.

**M le MAIRE** explique que l'objectif est d'avoir une ville vivante et d'augmenter les possibilités d'échange avec la population.

**Mme LORIO** ajoute qu'auparavant il y avait moins d'occasions de rencontrer la population et que de plus, tous les conseillers avaient voté le budget l'année dernière.

**M PICQUENDAR** précise qu'il n'avait pas voté le budget 2014 et qu'il ne le regrette pas. Il estime que la commune devrait préserver ses moyens pour l'investissement.

## 2 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

DECIDE, à 18 voix pour et 4 voix contre, de retenir les taux suivants pour l'année 2015 :

- Taux de TAXE D'HABITATION : 20,07 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : 18,13 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 48,27 %

## 3 – BUDGET PRIMITIF 2015 ET SUBVENTIONS

Le budget primitif est voté à 18 voix pour et 4 voix contre ; il est équilibré en fonctionnement à la somme de 2.727.716,64€ et en investissement à la somme de 2.195.576,44€. Le budget total est donc de 4.923.293,08€.

En investissement sont prévus :

- L'achat de la parcelle pour implantation du groupe scolaire
- L'achat du bâtiment et le financement des travaux pour le relais d'assistantes maternelles
- La construction d'un local de rangement à l'école maternelle du centre
- La réfection des parkings du Marais de la Vlotte
- L'achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques
- L'aménagement des abords du terrain de football (clôture, parking)
- L'extension du local de stockage de la salle de sports
- La création d'un local de stockage supplémentaire pour les services techniques
- La réfection de voirie des rues de Loosthoucq, Contredique, Saint Pierre, Westrove, Meullemotte, Estabergue, chemin de Ruminghem
- L'isolation phonique de la salle de sport
- L'aménagement d'une évacuation des eaux pluviales au 51 rue du Ganspette

D'autre part, après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'octroyer 48.000€ de subventions aux diverses associations (Article 6574 du Budget Primitif) et 14.000€ au CCAS de la commune (Article 657362 du Budget Primitif).

## Commentaires :

A la lecture du budget primitif, M le Maire précise que l'association diocésaine ne demande pas de subvention pour l'année 2015. Aussi, la subvention de 500 € qui avait été proposée lors de la commission des finances est annulée.

M PICQUENDAR propose que la subvention de 3 700 € qui devait être allouée au syndicat d'initiative d'Eperlecques soit également annulée puisque ce dernier est en liquidation judiciaire.

M BLOT propose que cette subvention soit alors octroyée à la nouvelle association « Initiative Eperlecques » qui s'est créée suite à cette dissolution.

M PICQUENDAR répond que ce n'est pas le sujet car il s'agit d'une autre association.

M le MAIRE recueille l'avis général qui est de supprimer la subvention de 3 700 € au syndicat d'initiative.

Suite à la lecture des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2015, plusieurs remarques sont émises :

M PICQUENDAR remarque que, alors que les dotations baissent, les dépenses de fonctionnement augmentent.

M PICQUENDAR demande pourquoi le terrain n'est pas encore acheté pour le groupe scolaire.

M le MAIRE répond qu'il manque une information pour finaliser la vente : le montant de la prime d'éviction pour l'agriculteur.

M PICQUENDAR demande si cela n'avait pas été négocié dans le prix du terrain. L'agriculteur est-il d'accord ?

M le MAIRE répond que le dossier est prêt chez le notaire et qu'un accord est un cours.

M PICQUENDAR remarque, à la lecture de la délibération, que le chemin de Ruminghem n'avait pas été évoqué lors des commissions de travaux.

Plusieurs conseillers membres de cette commission l'informent que ce chemin avait bien été évoqué.

M PICQUENDAR, après présentation du projet de budget primitif prend la parole :

Je ne voterai pas ce budget, qui est un budget « droit dans le mur » car les dépenses augmentent alors que les recettes diminuent.

Dans ces conditions, vous avez 3 solutions :

- 1) l'immobilisme : mais vu les nombreux projets, vous n'en avez pas l'intention et vous avez raison.
- 2) vous avez recours à l'emprunt. Là, vous avez des possibilités car la municipalité précédente vous a laissé une situation très saine. Mais ce sera insuffisant et irraisonnable d'aller trop loin dans l'emprunt.
- 3) Vous augmentez les impôts.

Comme le groupe « IMAGINE EPERLECQUES » est un groupe d'opposition, mais avant tout une force de proposition. Preuve en est : vous avez repris nos idées en vous en accordant la paternité. Par exemple, la proposition de mutuelle « ma mutuelle ma commune » reprise sous l'égide du CCAS, alors que membre du CCAS, jamais je n'ai entendu un mot de cette mutuelle au cours des réunions

Au soir de la réunion de la commission des finances de la semaine dernière, j'ai étudié la variation des dotations de l'Etat et remarqué que la DGF (dotation globale de fonctionnement) varie de 58€ par habitant pour les communes dont la population est inférieure à 1000 habitants à une centaine d'€ par habitant pour les communes dont la population est supérieure à 10 000 habitants.

Je propose de créer une nouvelle commune en regroupant les 13 communes du secteur Saint Omer rural, pour un total de 13 444 habitants, Ce regroupement permettrait d'obtenir 386 000 € de dotations supplémentaires (sans baisse pour les prochaines années), d'économiser 186 000 € d'indemnités d'élus. La mutualisation des moyens permettrait de réduire les dépenses de fonctionnement. J'estime que cette nouvelle commune aurait à sa disposition un million d'euros supplémentaire par an pour réaliser des investissements.

De plus, ce regroupement aurait, à mon avis, 2 autres avantages : cette commune aurait un poids plus important à la CASO et, le fait de faire de vraies réformes, réduirait le risque de vote extrême aux élections.

M le MAIRE rappelle que la création de commune nouvelle est soumise à un plafond de 10 000 habitants.

M PICQUENDAR propose de s'y mettre rapidement et de réunir les maires des communes au plus vite, sachant que ce dispositif deviendra, de toute façon, une obligation dans les 20 années à venir et qu'il s'agit d'une volonté politique.

M le MAIRE rappelle qu'il faut que les autres communes soient d'accord. Il explique qu'il a déjà lancé l'idée mais que pour l'instant les autres communes ne se sont pas manifestées. Il semble que certaines communes soient réticentes car elles s'en sortent toutes seules.

M PICQUENDAR demande si la majorité est d'accord.

M le MAIRE répond que de son point de vue c'est une bonne idée. Il ajoute qu'Eperlecques étant la plus grosse commune rurale de l'agglomération de Saint Omer, le financement des gros investissements pourrait devenir problématique. Ce regroupement est donc dans l'intérêt de la commune.

M PICQUENDAR répète qu'il faut réunir les maires pour lancer l'idée et informer la presse.

#### 4 – ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN DE GESTION DES VOIES D'EAU ET DES BERGES DE L'AUDOMAROIS

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement concernant le Plan de Gestion des voies d'eau et des berges du marais Audomarois, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le plan de gestion proposé.

Le Plan de Gestion des voies d'eau et des berges du marais Audomarois est un dossier réglementaire relatif à la réalisation d'opérations groupées d'entretien régulier de cours d'eau, canaux et plan d'eau. Ce dossier a été réalisé par la 7<sup>ème</sup> section de Wateringue avec l'appui des services du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, de la CASO et de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois, en concertation avec les partenaires techniques et financiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver le Plan de Gestion des voies d'eau et des berges du marais Audomarois.

#### Commentaires :

M PICQUENDAR demande des précisions sur l'objet de l'enquête publique.

M le MAIRE explique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le plan de gestion des voies d'eau et des berges de l'audomarois dans le cadre de l'enquête publique. Le dossier est disponible et consultable en mairie depuis le 7 avril 2015.

M PICQUENDAR dit que la création d'un syndicat intercommunal est en projet pour la gestion des Wateringues.

M le MAIRE précise que c'est en cours d'étude à la CASO par le service environnement.

M PICQUENDAR demande si le financement par la région est bien terminé et s'il sera possible de trouver d'autres financements.

M le MAIRE répond qu'il n'est pas en mesure de répondre.

M PICQUENDAR ajoute que le mode de gestion des Wateringues est parfois injuste car toutes les communes et tous les habitants de ces communes ne sont pas soumis à cette taxe. Par exemple, les habitants du centre de Saint Omer ne payent pas cette taxe, alors qu'il pleut autant au centre qu'ailleurs.

## 5 – AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS DE FORMATIONS BAFA POUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Afin de bénéficier d'une subvention de la CAF dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP), certains agents municipaux participant aux TAP ont bénéficié d'une formation BAFA financée par la commune.

La dépense correspondant aux formations BAFA de Candice AMAGAT, Laurence DUBRUCK, Ingrid GRAUX et Corinne LEVEL, d'un montant total de 1 648 €, sera imputée sur les crédits de l'article 6184.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser M le Maire à engager la dépense ci-dessus énoncée.

## 6 – DIVERS

M le Maire demande aux volontaires pour participer à l'organisation des 4 jours de Dunkerque de s'inscrire sur la liste. Il précise que qu'une réunion aura lieu vendredi à partir de 19h30.

Horaires : 8 mai à partir de 14h

10 mai à partir de 12h

Le rapport sur les relevés de vitesse du radar pédagogique établit que :

- Route de Moulle : vitesse moyenne 51 km/h – vitesse max 95 km/h – entre 18h et 20h : 90 véhicules/heure
- Rue du Mont : vitesse moyenne 41 km/h – vitesse max 85 km/h – entre 9h et 18h : 45 à 55 véhicules/heure

M PICQUENDAR interroge M le Maire sur l'article paru dans la Voix du Nord au sujet d'une subvention de 500 000 € octroyée par la CASO à la commune d'Eperlecques dans le cadre d'un projet de maison de développement durable

M le Maire répond qu'il s'agissait d'une erreur du journaliste.

M PICQUENDAR remarque que, sur 60 millions d'euros d'investissement, il n'y a pas grand-chose pour la commune d'Eperlecques. Il estime qu'il serait intéressant d'être informé par les représentants de la commune à la CASO, lors des réunions de conseil.

Mme MAEGHT répond que tout est accessible sur le site Internet de la CASO

M le Maire rappelle que tout ce qui concerne Eperlecques est vu en Conseil et que la CASO édite chaque mois un bulletin d'information qui est distribué à l'ensemble des habitants.

Les résultats des élections des conseillers municipaux jeunes sont les suivants :

Sacré Cœur	Bourgois Camille	oui	6
St Jo	Breuil Quentin	oui	CM1
St Jo	Briche Victor	oui	CM1
Sacré Cœur	Cocquempot Mathéo	oui	6
Prévert	Desoutter Anais	oui	6
Prévert	Devienne Chloé	oui	5
Prévert	Duhamel Logan	oui	5
St Jo	Gentilhomme Mattéo	oui	CM2
Prévert	Gombert Antoine	oui	6
Sacré Cœur	Lambriquet Julie	oui	5

Sacré Cœur	Lorio Ludivine	oui	5
St Jo	Pecqueur Léo	oui	CM2
St Jo	Pidoux Mathilde	oui	CM2
St Jo	Sterckeman Lilian	oui	CM1
BM	Delhaye Erine	oui	CM1
BM	Lootvoet Bertille	oui	CM1
BM	Gombert Jules	oui	CM1
BM	Sailler Solal	oui	CM1
BM	Carpentier Louis	oui	CM2
BM	Devaux Faustine	oui	CM2
BM	Grave Yannis	oui	CM2
BM	Terki Loane	oui	CM2

M le MAIRE informe le Conseil Municipal qu'un emprunt devra être lancé pour le groupe scolaire.

Mme MAEGHT ajoute qu'il faudrait profiter des taux actuels très bas.

M COCQUEMPOT demande à combien sont les taux.

Mme MAEGHT répond qu'ils sont à 1,89 ou 2 %.

M PICQUENDAR précise que le taux varie selon la durée de l'emprunt.

M le MAIRE demande si les conseillers sont d'accord pour l'étude d'un emprunt.

L'ensemble des conseillers est d'accord.

M le MAIRE indique que la commission des finances se réunira sur le sujet.

COCQUEMPOT David

